

Je remercie les organisateurs de ce colloque d'avoir bien voulu y inscrire le témoignage d'une personne concernée. Ma courte intervention comportera quatre étapes : une présentation de mon profil « utilisateur » des nouvelles technologies au moment du déclenchement de l'intolérance, le déclenchement, une anamnèse des signes précurseurs, les démarches entreprises jusqu'à la situation actuelle.

1. Profil

Je suis professeur de chant, un métier qui peut s'exercer sans le recours à internet car Skype ne remplace pas encore l'oreille humaine ! Mon intolérance s'est déclarée en septembre 2010. A cette époque, j'utilise très peu le téléphone portable qui est toujours fermé dans mon sac, j'écoute juste les messages. Mes amis savent que l'on ne peut pas me joindre sur le portable. Je pratique un peu l'ordinateur, principalement pour du travail sur des textes. Je n'ai pas de wifi chez moi, ni de téléphone sur socle DECT. Je n'ai pas de télévision. Je vis à Paris dans un appartement au RDC, entre une cour et un jardin, le signal du téléphone portable passe très mal. Par contre, je voyage beaucoup pour mon travail et le train est sans doute le lieu où je suis, sans le savoir, le plus exposée.

2. Le choc

En septembre 2010, j'ai brusquement, la nuit, chez moi, de violentes douleurs à la tête, l'impression de brûlures sur tout

le corps, l'impossibilité absolue de dormir. Et le brouillard total dans la journée. Lorsque je ne suis pas chez moi, lors de mes déplacements professionnels, tout redevient normal. Je fais très vite le lien avec la présence d'un nouvel occupant dans l'appartement situé au dessus du mien. Ce monsieur est équipé d'une Freebox dernier cri, qui émet jour et nuit deux signaux wifi. C'est le début des wifi dits communautaires. Son activité l'amène à télécharger de gros fichiers la nuit. Nous faisons le test de couper cette box la nuit, tout est à nouveau normal. Je comprends alors que la cause de mes douleurs est le wifi de mon voisin.

Je cherche des informations sur Internet et je trouve la consultation du Professeur Belpomme, à deux pas de chez moi. Mon parcours est ensuite semblable à celui de bien d'autres : diagnostic de l'intolérance, traitements, éviction. De manière quasi immédiate, je me décide à limiter les nuits chez moi, mon voisin ayant refusé d'éteindre sa box de manière systématique. Le peu que j'y passe contribue tout de même à une aggravation des symptômes : vertiges, sensations d'étouffement, douleurs intestinales, fatigue intense, sensation de brouillard dans la tête, impossibilité de lire et de me concentrer.

Les essais de protection ne sont pas concluants, je me réfugie chez des amis qui habitent en maison en banlieue proche et qui débranchent tous leurs équipements en ma présence. Je tarde à déménager, ma jeune sœur atteinte d'un cancer est

en phase terminale. Je l'accompagne plusieurs semaines et je suis donc exposée au wifi de l'hôpital pendant toutes mes visites. Quant à elle, elle aura passé les dernières semaines de sa vie clouée sur son lit et irradiée 24h /24 par le wifi, les bornes DECT et les téléphones des soignants....Peut-on encore parler du confort des malades à l'hôpital ?

Je quitte Paris et sa région en septembre 2012.

3. Anamnèse des signes précurseurs.

Les signes précurseurs étaient là, sans que je me les explique, sans que mon médecin de l'époque les comprenne, sans que j'y attache beaucoup d'importance : sensation de chaleur, mal de tête ressenti au moment du coucher, retardant l'endormissement (je précise que je n'ai jamais eu de migraine), impossibilité de dormir dans certains endroits (j'ai compris après que des antennes étaient à proximité), sensation forte de picotements « électriques » au retour de voyages, surtout en TGV. Après une nuit à l'abri cela avait disparu. Mais dans les mois qui ont précédé, une très grande fatigue. Je dirais maintenant que le basculement a eu lieu quand je n'ai plus bénéficié du repos de la nuit, quand mes nuits n'ont plus été à l'abri de cette pollution.

4. Démarches thérapeutiques et situation actuelle

J'ai parlé de la consultation du Professeur Belpomme. J'ai suivi son traitement, j'ai entrepris de me faire ôter tous mes amalgames dentaires, j'ai consulté le docteur Milbert et avec elle j'ai effectué des traitements de déparasitage et d'élimination d'infection bactérienne (style Lyme). Tous ces traitements ont été bénéfiques parce que je me suis mise à l'abri très vite. Je peux dire après toutes ces années que la mise à l'abri est la seule manière de survivre à cette surcharge électromagnétique. Quelques mois après avoir quitté Paris la fatigue a lâché. Tout ce qui a été entrepris m'a débarrassée de soucis annexes mais ne m'a pas permis de retrouver la possibilité d'une vie dans un environnement urbain dense, ni d'ailleurs en campagne à proximité d'émetteurs. Lorsque je me suis installée à Sens, tous mes voisins étaient d'accord pour ne pas utiliser le wifi (je le leur avais demandé avant de m'installer). Aujourd'hui, depuis plusieurs mois, un nouveau voisin n'est pas entré dans cette compréhension. Je suis à nouveau dans l'impossibilité de dormir chez moi. J'ai par chance trouvé refuge pour la nuit à proximité. Si ces voisins s'obstinent dans leur refus, je vais de nouveau devoir déménager, et pour aller où ?

En conclusion, à partir de mon expérience et de celles des nombreuses personnes avec lesquelles j'ai échangé, je peux

dire que quelques soient nos démarches de soins notre seul recours est l'éviction, avec toutes les conséquences que cela suppose. J'ai la chance de travailler dans un milieu compréhensif, ce qui me permet de maintenir partiellement mon activité. Je dis bien partiellement car la fatigue des transports est telle que je ne peux plus tenir le rythme soutenu auquel j'étais habituée. Par contre, j'ai bien sûr dû m'éloigner de ma famille et de mes amis, renoncer aux sorties, les vacances sont impossibles hors du réseau de ceux qui sont comme moi. Je suis intimement convaincue que la solution réside d'abord dans la baisse du niveau d'exposition de l'ensemble de la population, et de manière urgente dans la mise à l'abri dans des conditions décentes des personnes touchées. Les cas se multiplient, il faut faire des diagnostics précoces et bien garder en mémoire qu'il s'agit d'une pollution environnementale, d'un véritable poison pour l'organisme. Viendrait-il à l'esprit de considérer que l'arsenic, le plomb, le cyanure de potassium, l'acide sulfurique doivent être tolérés y compris à faible dose sous peine d'être mis au ban de la société ? C'est bien de cela qu'il s'agit pour la pollution électromagnétique, et je pense que les normes n'ont jamais été calculées pour une exposition constante. Il ne faut pas reporter sur les personnes la responsabilité d'un état de santé dégradé qui n'est dû qu'au caractère nocif de cette agression.

Je demande donc au minimum la mise en application de l'article 6 de la loi 2015-136 du 9 février 2015, dite loi Abeille :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, il est mis en place une politique de sensibilisation et d'information concernant l'usage responsable et raisonné des terminaux mobiles ainsi que les précautions d'utilisation des appareils utilisant des radiofréquences. »

Il m'a été demandé comment je m'organisais pour vivre dans un monde plein d'ondes. J'ai répondu que le terme « organisation » n'était pas adapté, aucun d'entre nous n'est en mesure aujourd'hui de s'organiser, il n'y a que des solutions bricolées et temporaires, en l'absence d'aides concrètes et d'implication des pouvoirs publics. La création de zones protégées ne peut relever d'initiatives privées, ce doit être une volonté politique.

Je vous remercie de votre attention.